



Les Ardennes au cœur de l'euro-région Wallonie Champagne-Ardenne.

Seul département de la Région Champagne-Ardenne transfrontalier avec la Belgique, les Ardennes se devaient de jouer un rôle majeur dans la construction de l'euro-région Wallonie-Champagne-Ardenne.

Fini le temps où les Ardennes travaillaient le dos tourné à la frontière. Quinze années de programmes Interreg ont permis aux acteurs économiques ardennais et wallons d'apprendre à travailler ensemble. Les Conventions de partenariat signées en 2003 par la CCI des Ardennes avec d'une part le Bureau Economique de la Province de Namur et d'autre part Idelux de la Province du Luxembourg nous ont engagés dans des relations de travail naturelles, dépassant les incitations financières européennes. Aujourd'hui, la liaison autoroutière Charleville-Mézières – Charleroi donne une nouvelle dimension à notre coopération transfrontalière. Les études réalisées dans la perspective

du prolongement de l'A 34 vers la Belgique ont toutes mis en évidence des axes de développement transfrontalier. C'est pourquoi la Ville de Charleville-Mézières et la CCI des Ardennes se sont rapprochées de la Ville de Charleroi et de la CCI du Hainaut pour créer un nouveau partenariat et arrêter des objectifs de travail. C'est une nouvelle logique de coopération qui souligne la nécessité de cadres souples et adaptables, fondés sur un projet commun et une volonté commune que le Consul de Belgique M. Jean-Denis LE VEN a organisé et synthétisé dans une note de cadrage qui constitue désormais la référence à toute action transfrontalière.

V.I.E. : Engagez-vous

Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) permet aux sociétés de recruter un(e) jeune jusqu'à 28 ans pour une mission à l'étranger durant une période de 6 à 24 mois : études de marché, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution... Si elles recrutent un V.I.E., les PME de moins de 250 salariés peuvent en outre bénéficier du nouveau crédit

export (50% des dépenses de prospection avec un plafond de 40.000 € à titre individuel et de 80.000 € à titre collectif) sur leurs dépenses de prospection. Le salaire du V.I.E. est lui-même considéré comme une dépense de prospection.

Le comité Champagne-Ardenne des Conseillers du commerce Extérieur possède un fichier de plus de 500 candidatures V.I.E. provenant de jeunes professionnels domiciliés dans la région.

Contact CCI : Anne Bibot. Tel : 03 24 27 87 58
Mail : abibot@ardennes.cci.fr

Les missions 2006

Du 13 au 20 mai :

prospection multisectorielle au Canada avec extension États-Unis en collaboration avec le Comité Champagne-Ardenne des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Juin (dates non arrêtées) :

prospection multisectorielle en Russie et en Ukraine organisée par la CCI de l'Aube.

Du 1^{er} au 8 juin :

participation à la foire d'Alger organisée par la CCI de la Haute-Marne.

Septembre (dates non arrêtées) :

prospection du secteur agricole en Pologne.

Du 20 au 28 octobre :

prospection multisectorielle en Chine, avec la collaboration de la CCI de l'Aube.

Du 9 au 18 novembre :

prospection en Australie, avec la collaboration du Comité Champagne-Ardenne des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

Second semestre (dates non arrêtées) :

prospection en Inde avec la collaboration de la CCI de Châlons en Champagne.

Contact.

Anne Bibot, Directeur du Service International de la CCI des Ardennes.

Tel : 03 24 27 87 58.

Fax : 03 24 29 49 14.

Mail : abibot@ardennes.cci.fr